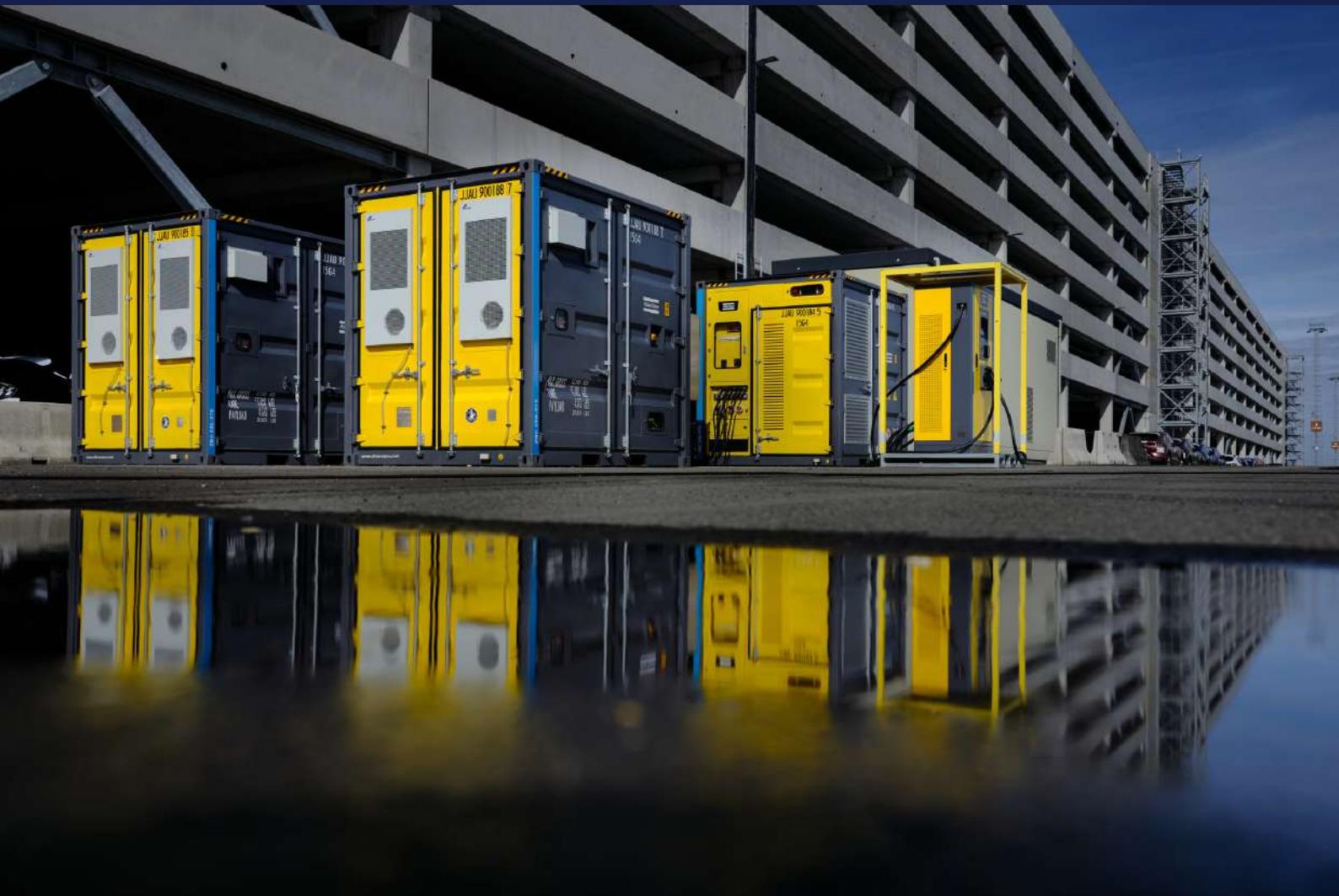




GUIDE DE LOCATION 2024

Air & Power Solutions





- ✓ LOUER AVEC CONSEIL
- ✓ LE SPÉCIALISTE DES COMPRESSEURS
- ✓ LARGE STOCK DE MACHINES À LOUER





FIMATEC RENTAL

Nokerseweg 200

8790 Waregem

BTW: BE 0803.083.685



+32(0)56 61 67 01



sales@fimatec.com



www.fimatec.com



HEURES D'OUVERTURE

Lun.-jeu. : 8h-12h | 13h-18h

Ven. : 8h-12h | 13h-17h

RÉCUPERER DES MACHINES

Lun.-jeu. : 8h-12h | 13h-17h30

Ven. : 8h-12h | 13h-16h30



TABLE DES MATIÈRES

LES DIFFÉRENTES PAGES SONT CLIQUABLES

1	AIR	
	Compresseur mobile	6
	Aérogommage & sablage	13
	Accessoires pneumatiques	16
2	POWER	
	Groupe électrogène	27
	Accessoires groupe électrogène	30
	Mât d'éclairage	32
	Batterie de chantier système de stockage d'énergie	33
	Borne de recharge	34
3	CONDITIONS	
	<u>Conditions supplémentaires</u>	36
	<u>Conditions générales</u>	37

AIR



COMPRESSEUR MOBILE

7 BAR

Authorized distributor
& Service Center



Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
2 m³/min	€49	€31	€24
2.5 m³/min	€49	€31	€24
3 m³/min	€82	€52	€39
3.5 m³/min	€86	€55	€41
5 m³/min	€103	€66	€49
7 m³/min	€135	€86	€65
11 m³/min	€180	€115	€86

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



- ✓ Avec refroidisseur intégré à partir de 3 m³/min
- ✓ <750 kg jusqu'à 5 m³/min

COMPRESSEUR MOBILE

10 BAR

Authorized distributor
& Service Center



Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
3.5 m³/min	€103	€66	€49
5.5 m³/min	€135	€86	€65
10.5 à 11 m³/min	€180	€115	€86
27 à 30 m³/min	€370	€237	€178
42.5 m³/min Oil Free	/	Sur demande	Sur demande

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



Avec refroidisseur intégré

COMPRESSEUR MOBILE

12 BAR

Authorized distributor
& Service Center



Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
2 m³/min	€86	€55	€41
3.5 m³/min	€103	€66	€49
11 m³/min	€180	€115	€86
20.5 m³/min	€350	€224	€168
23.5 - 25 m³/min	€370	€237	€178

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

14 BAR

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
11 m³/min	€180	€115	€86

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



Avec refroidisseur intégré

COMPRESSEURS HAUTE PRESSION MOBILES



- ✓ Grand stock
- ✓ Jusqu'à 35 bar | 35 m³

COMPRESSEUR MOBILE

25 BAR

Authorized distributor
& Service Center



Description	Prix journalier/jour*	Prix journalier/semaine*	Prix journalier/mois*
21 m³/min <3,5 t	€425	€272	€204
27 m³/min	€592	€379	€284

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

30 BAR

Description	Prix journalier/jour*	Prix journalier/semaine*	Prix journalier/mois*
27 m³/min	€658	€421	€316

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

35 BAR

Omschrijving	Dagprijs/Dag*	Dagprijs/Week*	Dagprijs/Maand*
35 m³/min	€855	€547	€410

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



Avec refroidisseur intégré
Sauf pour les compresseurs de 21 m³/min | 25 bar

COMPRESSEUR À VIS SUR ESSENCE

COMPACT

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
1.9 m³/min 7 bar	€49	€31	€24
2.2 m³/min 7 bar	€49	€31	€24
1.9 m³/min 10 bar	€49	€31	€24
2.2 m³/min 10 bar	€49	€31	€24
1.2 m³/min 15 bar	€49	€31	€24

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



- ✓ Espace et poids réduits
- ✓ L/L/H : max 890/635/670 mm
- ✓ Poids : max 145 kg
- ✓ Pratique et mobile
- ✓ Peut passer par une porte
- ✓ Manœuvrable par une seule personne

COMPRESSEUR ÉLECTRIQUE

SANS HUILE SUR RÉSERVOIR

Description	Prix journalier/jour*	Prix journalier/semaine*	Prix journalier/mois*
200-330 l/min 230 V 1 Ph	€22	€14	€11
400-660 l/min 230 V 1 Ph	€33	€21	€16

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



- ✓ Sans huile
- ✓ Silencieux

E-AIR 5-12 BAR

Description	Prix journalier/jour*	Prix journalier/semaine*	Prix journalier/mois*
5.4 à 3.7 m³/min 5 à 12 bar	€98	€63	€47
6.6 à 5.0 m³/min 5 à 12 bar	€130	€83	€62
13.2 à 9.7 m³/min 5 à 13 bar	€210	€134	€101

Authorized distributor
& Service Center

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



- ✓ Électrique
- ✓ Silencieux
- ✓ 0% Émission
- ✓ Idéal pour une utilisation 24/7
- ✓ Consomme moins d'énergie

AÉROGOMMAGE & SABLAGE

AÉROGOMMAGE

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
IBIX 9 F2	€80	€44	€28
IBIX 25 HD H₂O	€80	€44	€28
IBIX 25 Phoenix Platinum	€90	€50	€32
IBIX 28 Trilogy	€90	€50	€32
IBIX 40 HD H₂O	€90	€50	€32
IBIX 60 HD H₂O	€90	€50	€32

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



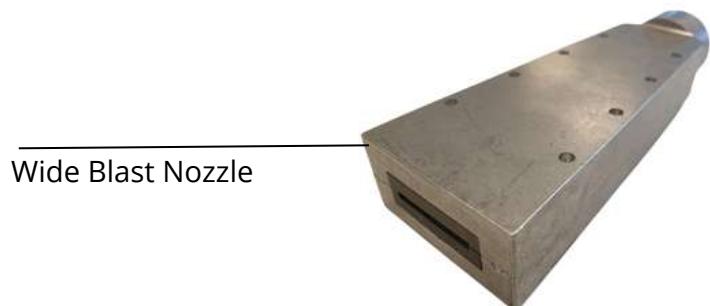
- ✓ Restauration du bois
- ✓ Nettoyage de façade
- ✓ Nettoyage de métal
- ✓ Élimination des graffitis

AÉROGOMMAGE & SABLAGE

EXTRAS IBIX

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Casque de sablage avec rallonge de tuyau de casque	€20	€12	€10
Rallonge de tuyau de sablage de 6 ou 10 mètres	€12	€7	€6
Straalnozzle	€10	€6	€5
Wide Blast Nozzle pour IBIX 9 25 40	€20	€12	€10

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



Wide Blast Nozzle



Casque

AÉROGOMMAGE & SABLAGE

SABLAGE

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
40 L	€80	€44	€25
80 L	€80	€44	€25
130 L	€90	€50	€31
200 L	€90	€50	€31
Filtre + régulateur + tuyau de sablage + télécommande + casque de sablage + rallonge de tuyau de casque	€20	€12	€10
Tuyau de sablage prolongé de 20 mètres	€12	€7	€6
Nozzle	€10	€6	€5

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

- ✓ Contrôle sécurisé avec bouton d'arrêt d'urgence
- ✓ Dosage précis
- ✓ Solution mobile



ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

TUYAUX D'AIR COMPRIMÉ 'LIGHT'

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
3/8" - 10 à 20m	€5	€4	€3
3/4" - 10 à 20m	€7	€6	€5
1" - 10 à 20m	€8	€7	€6
1 ½" - 10 à 20m	€9	€8	€7
2" HD 40 bar - 10 à 20m	€38	€25	€18

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



- ✓ Trois fois plus léger qu'un tuyau ordinaire
- ✓ Seulement 1/5 de l'épaisseur d'un tuyau en caoutchouc conventionnel et 50% moins d'espace de stockage
- ✓ Extrêmement flexible, plat et facile à dérouler
- ✓ Sécurité quintuple : avec une pression de service de 20 bar, la pression de rupture est supérieure à 100 bar

ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

LUBRIFICATEUR

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Lubrificateur avec séparateur d'eau 1/2" of 1"	€20	€12	€9

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



- ✓ Lubrification des outils pneumatiques
- ✓ Marteaux-piqueurs
- ✓ Fusées pneumatiques
- ✓ Disponible avec régulateur de pression
- ✓ Disponible avec raccords en Y



ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

Marteaux-piqueurs

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
1 à 8 kg	€18	€10	€8
9 à 23 kg	€20	€12	€9
24 à 30 kg	€25	€15	€11

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

MARTEAU À FORAGE | MARTEAU À JOINT

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
RRC13	€21	€13	€10

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



Marteau à joint

Accessoires pour compresseurs

BURINS

Description	Prix
Burins pointus et plats	Achat. Les burins non utilisés sont repris.
Burins à bêche	Achat. Les burins non utilisés sont repris.

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

MARTEAU À FORAGE

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
5 kg	€25	€16	€11
10 kg	€32	€20	€14
18 kg	€39	€27	€21

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



Burin pointu



Burin plat



Burins à bêche



Marteau à forage

ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

MARTEAU-PIQUEUR | ESSENCE 2 TEMPS

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Cobra sur statif	€65	€45	€32

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

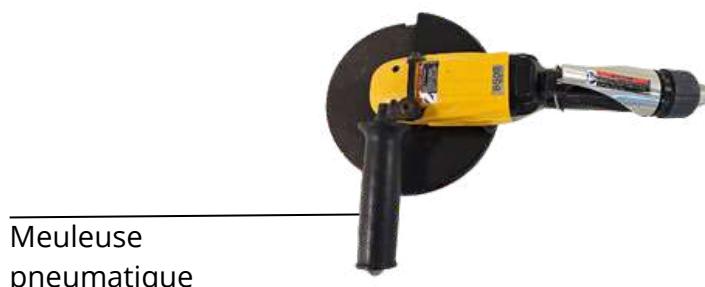
MEULEUSE PNEUMATIQUE

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Diamètre 125 mm	€34	€27	€16
Diamètre 180 mm	€38	€29	€17

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



Cobra sur statif



Meuleuse
pneumatique

ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

TUYAU DE SOUFFLAGE

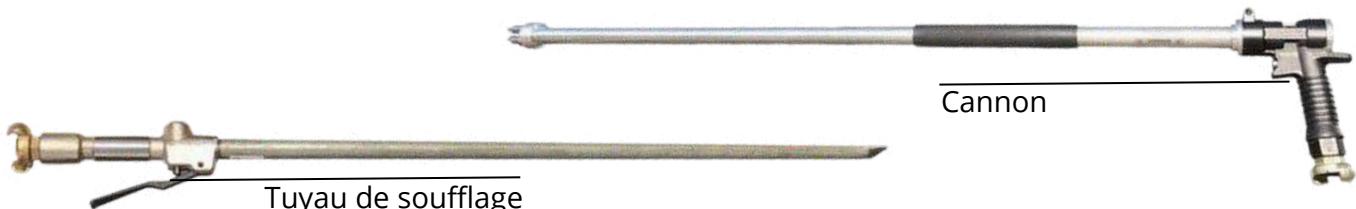
Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Tuyau de soufflage avec valve à pincement	€5	€4	€3
Tuyau de soufflage Cannon	€10	€8	€6

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

SOIL PICK

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Pour déblayer le sol	€22	€13	€11

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

LAME DE SÉPARATION

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Lames de séparation LR4 aluminium	€25	€15	€12
Burins et porte-lame à ciseau 50 - 100 - 200 mm	€12	€8	€8

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

POMPES À FAUX SALES

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Pneumatique Pompe Venturi avec tuyau de 5 ou 10 mètres inclus	€16	€12	€8

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

PILONNEUSE

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
25 kg	€49	€27	€20
Valve de pincement spéciale	€5	€4	€4

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

FUSÉE PNEUMATIQUE

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Diamètre 45 mm	€85	€60	€45
Diamètre 65 or 75 mm	€130	€95	€75
Diamètre 95 mm	€170	€125	€95
Élargisseur de Ø 95 mm à Ø 130 mm	€15	€12	€10
Tuyau renforcé spécial (15/20 m)	€15	€12	€10

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

- ✓ Tirage de câbles sans tranchée
- ✓ Contrôle précis
- ✓ Impact puissant



ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

SÉPARATEURS D'EAU

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
CK50 20 m³/min	€40	€24	€17
CK250 45 m³/min	€80	€48	€34

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



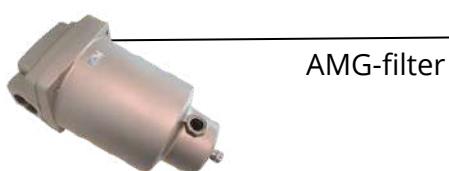
Pour séparer l'humidité libérée par le refroidisseur

ACCESSOIRES POUR COMPRESSEURS

SÉCHOIRS DE REFROIDISSEMENT ET FILTRATION

Description	Prix journalier/ jour*	Prix journalier/ semaine*	Prix journalier/ mois*
Sécheur de refroidissement max 6.5 m³/min	€37	€29	€24
Pré-filtre correspondant 1µ max 6.5 m³	€13	€10	€8
Filtre à eau correspondant (AMG) max 6.5 m³	€13	€10	€8
Sécheur de refroidissement jusqu'à 10 m³/min	€70	€42	€30
Pré-filtre correspondant 1µ max 12 m³	€22	€15	€12
Filtre à eau correspondant (AMG) max 12 m³	€22	€15	€12
Sécheur de refroidissement jusqu'à 23 m³/min	€110	€60	€44
Pré-filtre correspondant 1µ max 25 m³	€32	€25	€20

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



AMG-filter



Sécheur de refroidissement

POWER



GÉNÉRATEUR

< 100 kVA

Description	Prix jour/ jour*	Prix jour/ sem*	Prix jour/ mois*	€/ heure sup.*	Week- end 16u*
2.3 kVA essence	€25	€15	€12	/	€44
6.5 kVA essence	€30	€19	€14	/	€53
10 kVA	€40	€24	€19	€2	€70
20 kVA	€50	€28	€21	€3	€88
30 kVA	€56	€31	€24	€3	€98
40 kVA	€63	€33	€26	€3	€111
60 kVA	€76	€43	€34	€4	€133
80 kVA	€86	€50	€37,5	€5	€151

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



GÉNÉRATEUR

> 100 kVA

Description	Prix jour/jour*	Prix jour/sem*	Prix jour/mois*	€/heure sup.*	Week-end 16u*
100 kVA	€96	€55	€45	€6	€168
150 kVA	€130	€78	€62	€8	€228
200 kVA	€150	€87	€69	€9	€263
300 kVA	€190	€109	€86	€11	€333
400 kVA	€230	€132	€104	€13	€403
500 kVA	€295	€160	€129	€16	€517
1450 kVA Twin 2x725		Sur demande			

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



1450 kVA Twin Power

GÉNÉRATEUR

MOBIEL

Description	Prix jour/ jour*	Prix jour/ sem*	Prix jour/ mois*	€/ heure sup.*	Week- end 16u*
20 kVA	€85	€45	€34	€4	€149
60 kVA	€105	€55	€44	€6	€184

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



GÉNÉRATEUR

ACCESSOIRES

Description	Prix jour/ jour*	Prix jour/ sem*	Prix jour/ mois*	€/ heure sup.*
Câble 5G6 32A 20m	€5	€4	€3	€9
Câble 5G10 32A 20m	€6	€5	€4	€11
Câble 5G16 63A 20m	€8	€6	€5	€14
Câble 5G25 63A 20m	€12	€7	€6	€21
Câble 5G35 125A 20m	€14	€8	€7	€25
Connecteurs powerlocks 400A 120 mm ²	Prix sur demande			

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

GÉNÉRATEUR

ACCESSOIRES

Description	Prix jour/jour*	Prix jour/sem*	Prix jour/mois*	€/heure sup.*
COFFRET DE DISTRIBUTION 32A Petit modèle	€13	€6	€4	€23
COFFRET DE DISTRIBUTION 63A Grand modèle	€26	€12	€6	€46
COFFRET DE DISTRIBUTION 125A Grand modèle	€31	€23	€19	€55
Armoire de chantier powerlock 400A		Prix sur demande		
Réservoir de carburant 950 L Vlarem certifié	€9	€8	€6	€16
Réservoir de carburant 2200 L Vlarem certifié	€15	€14	€10	€27
Réservoir de carburant 3000 L Vlarem certifié	€16	€15	€11	€28

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



MÂT D'ÉCLAIRAGE

ÉLECTRIQUE

Description	Prix jour/jour*	Prix jour/sem*	Prix jour/mois*	Week-end 16u
P2+ 320W LED 2000 m ² 3.5 m	€29	€17	€14	€51
E3+ 4 x 160W LED 3000 m ² 7 m	€39	€22	€18	€69

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

AUTONOME

Description	Prix jour/jour*	Prix jour/sem*	Prix jour/mois*	Week-end 16u
B5+ 4 x 350W LED 5000 m ² 8 m 2.7 kVA	€76	€43	€34	€133
H6+ 4 x 350W LED 6000 m ² 8 m 3.5 kVA	€80	€45	€36	€140

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



BATTERIE DE CHANTIER**

LITHIUM-FER-PHOSPHATE

Description	Prix jour/ sem*	Prix jour/ mois*
45 kW-45 kWh	Sur demande	
45 kW-75 kWh	Sur demande	
250 kW-575 kWh	/	Sur demande

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.

**Installation et mise en service par le service après-vente de Fimatec en régie.

ZBP 45-75



ZBC 250-575

BORNE DE CHANTIER

FLEXI

Description	Prix jour/ sem*	Prix jour/ mois*
Flexi 4P 4x22kW 63A	Sur demande	

*Pour plus d'informations sur les prix, veuillez consulter les conditions aux pages 36 et 37.



- ✓ La charge intelligente est possible
- ✓ Options de connectivité polyvalentes : WiFi, 4G, Ethernet, ...
- ✓ Fonctions de sécurité avancées
- ✓ Conception robuste
- ✓ Facilement déplaçable avec un chariot élévateur ou par œillet de levage

CONDITIONS



CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

(Veuillez également consulter nos conditions générales qui suivent.)

Tarifs de location et Conditions

Conditions standard de location:

- Les tarifs de base s'appliquent pour une utilisation standard de maximum 8 heures de travail par jour, jusqu'à 40 heures de travail par semaine.
- Les prix sont hors TVA et valables pour un enlèvement dans notre dépôt à Waregem. La livraison et la récupération peuvent être proposées en régie.
- Les prix incluent l'entretien périodique, mais excluent les frais de déplacement. Le locataire est responsable de l'entretien quotidien tel qu'indiqué sur la machine, de la consommation de carburant et d'AdBlue (la machine doit être retournée pleine ; sinon, des frais seront facturés), du nettoyage et des éventuels dommages.

Caution:

Une caution d'au moins 500 €, selon l'installation, est requise pour toutes les locations.

Assurance bris de machine:

Une assurance bris de machine de 8 % en plus du prix de location couvre le bris de machine, le vol par effraction et l'incendie, avec une franchise de minimum 1350 € (20 % des dommages) et de maximum 3125 €. Cette assurance est à la charge du locataire en cas de dommage. Attention : En cas de négligence grave, le locataire sera entièrement responsable des dommages.

Heures de retrait et de retour :

Si vous retirez la machine après 16h30 ou la retournez avant 9h00, cette journée ne sera pas facturée, mais un minimum d'1 jour de location s'applique.

Périodes de location et Tarifs :

- **Tarif journalier** : Ce tarif s'applique aux périodes de location de moins de 5 jours ouvrables.
- **Tarif hebdomadaire** : Ce tarif s'applique aux périodes de location à partir de cinq jours ouvrables, un jour ouvrable étant défini comme 8 heures.
- **Tarif mensuel** : Ce tarif s'applique aux périodes de location de quatre semaines ou plus, sur la base de 20 jours ouvrables de 8 heures chacun.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

(Veuillez également consulter nos conditions générales qui suivent.)

Conditions spécifiques :

- **Heures supplémentaires pour générateurs** : Pour une utilisation de plus de 8h par jour ouvrable, les heures supplémentaires seront facturées.
- **Utilisation continue des générateurs** : Pour une utilisation 24/7 d'un article loué, le tarif standard de location est doublé.
- **Utilisation en stand-by des générateurs** : Pour une utilisation en stand-by d'un article loué, le tarif standard de location est réduit de moitié.
- **Utilisation de la batterie de chantier** : Pour l'utilisation d'une batterie de chantier, les frais sont calculés par jour calendaire, quel que soit le nombre d'heures d'utilisation, et cela 7 jours sur 7.
- **Utilisation de la borne de recharge de chantier** : Pour l'utilisation d'une borne de recharge de chantier, les frais sont calculés par jour calendaire, quel que soit le nombre d'heures d'utilisation, et cela 5 jours sur 7.
- **Utilisation en service à deux équipes de compresseurs** : Pour l'utilisation de compresseurs et éventuellement d'accessoires en service à deux équipes (plus de 8 à 16 heures par jour), une majoration de 75 % sur le tarif standard de location s'applique.
- **Utilisation en service à trois équipes de compresseurs** : Pour l'utilisation de compresseurs et éventuellement d'accessoires en service à trois équipes (plus de 16 à 24 heures par jour), une majoration de 50 % sur le tarif standard de location s'applique.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET DE VENTE

GÉNÉRALITÉS

Relation juridique

La relation juridique entre FIMATEC, dont le siège social est sis à 8790 Waregem, Nokerseweg 200, qui est immatriculée au RPM Gand, arrondissement Courtrai, sous le numéro BE0803.083.685, et son cocontractant, étant, selon le cas, locataire ou acheteur (ci-après dénommé « la partie contractante »), est intégralement régie par les présentes conditions générales. La partie contractante déclare

Offres, prix

Tous les prix communiqués par FIMATEC dans le cadre d'offres sont toujours sans engagement, à moins qu'il ne soit expressément indiqué qu'ils sont définitifs. Les prix définitifs indiqués dans les offres n'ont qu'une validité de 15 jours. Tous les prix s'entendent hors TVA, livraison, installation ou enlèvement. La TVA est toujours à la charge de la partie contractante.

Livraison, exécution et autres conditions

Tous les délais indiqués dans les offres de FIMATEC sont approximatifs. Les retards ne donnent pas le droit au client d'annuler la commande en tout ou en partie ou de résilier le contrat ; ils ne donnent pas non plus lieu à une réduction de prix ou au paiement d'une quelconque indemnité dans le chef de FIMATEC.

LOCATION

Début du délai de location

La période de location commence le jour où le bien loué est mis à la disposition de la partie contractante. Le contrat de location prend fin lors de la restitution du bien loué au dépôt de FIMATEC, que la partie contractante restitue le bien loué elle-même ou que le bien loué soit remis à disposition par la partie contractante et enlevé ensuite par FIMATEC. FIMATEC n'est responsable de l'enlèvement qu'après l'avoir confirmé par écrit à la partie contractante.

Prise de location

Tous les prix de location s'appliquent pour une utilisation maximale de 8 heures effectives par jour, 40 heures effectives par semaine. FIMATEC se réserve le droit de facturer des heures supplémentaires par heure de fonctionnement. Le bien loué est toujours mis à disposition avec un réservoir de carburant plein. Au terme de la période de location, la partie contractante veillera à restituer le bien loué après avoir fait le plein de carburant. Si tel n'est pas le cas, FIMATEC remplira le réservoir aux frais de la partie contractante. La consommation de carburant pendant la période de location n'est donc pas comprise dans le prix de location et est à la charge de la partie contractante.

Exploitation et entretien

La partie contractante s'engage à gérer le matériel loué en bon père de famille et à informer FIMATEC à tout moment de tout dysfonctionnement. La partie contractante est tenue de prendre les mesures nécessaires pour prévenir le vol ou l'aliénation du matériel.

En cas de défaillance du bien loué, la partie contractante apportera le bien loué qui sera échangé, faute de quoi des frais de déplacement seront facturés. Ni le locataire ni aucun tiers ne peut se prévaloir d'une quelconque indemnité pour les dysfonctionnements de l'équipement dus à des défauts ou dans tout autre cas. FIMATEC se réserve le droit d'examiner le bien loué à tout moment et la partie contractante accorde à tout moment à FIMATEC l'accès au bien loué. À cette fin, la partie contractante doit également toujours indiquer l'emplacement où se trouve le bien loué.

La partie contractante déclare avoir pris connaissance de toutes les spécifications (poids, taille, permis de conduire, etc.) relatives au bien loué. La partie contractante déclare connaître l'utilisation du bien loué et s'engage à ne le confier qu'à du personnel expérimenté et familiarisé avec son utilisation. La partie contractante reconnaît que FIMATEC l'a informée oralement des mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation du bien loué.

État du bien loué

Le bien est mis à la disposition de la partie contractante en parfait état, nettoyé et avec le plein de carburant, sans défauts et/ou dommages visibles. Si des défauts bien visibles ou un défaut de fonctionnement sont identifiés, ils doivent être signalés par écrit à FIMATEC immédiatement avant toute utilisation et au plus tard dans les 2 jours civils qui suivent la livraison.

La partie contractante est tenue de restituer le bien loué en parfait état, nettoyé et avec le plein de carburant à la fin de la période de location. Après la période de location, le carburant à compenser, le nettoyage ou les réparations sont facturés.

Propriété

Le bien loué est la propriété pleine et inaliénable de FIMATEC. La partie contractante s'interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de ses droits sans l'accord écrit préalable de la FIMATEC. Sauf convention contraire avec FIMATEC, en cas de sous-location, la partie contractante reste solidiairement responsable avec le sous-locataire du respect des obligations locatives.

En cas de vente, le bien reste également la propriété de FIMATEC jusqu'à la date de paiement intégral. La partie contractante de FIMATEC s'interdit donc de revendre, louer, mettre en gage ou grever le bien de toute autre manière jusqu'à ce que le prix de vente ait été intégralement payé.

Résiliation du contrat de location

FIMATEC peut résilier le contrat à tout moment par lettre recommandée, avec effet au troisième jour qui suit le cachet de la poste, en cas de manquements graves dans le chef de la partie contractante. Les parties stipulent expressément que les cas suivants doivent être qualifiés de manquements graves pouvant justifier la résiliation du contrat de location :

- le non-paiement du loyer dans les deux mois qui suivent la date d'échéance ;
- le non-respect, en tout ou en partie, par la partie contractante des dispositions du présent contrat en matière d'assurance ;
- le fait que la partie contractante n'utilise pas le bien loué à bon escient ;
- l'insolvenabilité notoire ;
- la mise en liquidation de la partie contractante.

Le contrat de location est conclu sous réserve de la condition résolutoire de la faillite de la partie contractante. Si la condition résolutoire est remplie, le contrat est résilié immédiatement et de plein droit. En cas de résiliation du contrat en raison d'une faute de la partie contractante, cette dernière est redevable d'une indemnité de remplacement de 1 000 EUR. Cette indemnité de remplacement n'est pas destinée à couvrir les dommages locatifs.

Responsabilité en cas de dommages

La partie contractante est responsable de tous les dommages, vol et usure causés au bien pendant la location, ce qui constitue une obligation de résultat dans le chef de la partie contractante. La partie contractante assume ainsi le risque de perte du bien pendant toute la durée de la location, même en cas de force majeure. La partie contractante est également responsable de tous les dommages causés aux tiers. La partie contractante exonérera et dégagera FIMATEC de toute responsabilité si elle est tenue pour responsable par des tiers des dommages causés par le bien loué. FIMATEC n'est jamais responsable, sauf en cas d'intention dans le chef de FIMATEC. Le locataire s'engage à souscrire une assurance pour couvrir toute perte ou tout dommage au bien loué.

Le locataire est tenu de présenter la preuve de cette assurance à FIMATEC dans un délai de deux jours.

Dispositions particulières

La partie contractante est tenue d'informer FIMATEC dans les 24 heures en cas de mise sous concordat judiciaire.

ACHAT — VENTE

Garantie

Pour être recevable, toute réclamation concernant les défauts visibles d'une livraison doit être notifiée par écrit dans un délai de 2 jours civils à compter de la livraison. Passé ce délai, la livraison sera considérée comme acceptée et exempte de défauts visibles. La garantie pour les défauts de matériaux et de fabrication qui ne peuvent être détectés au moment de la livraison est limitée à une période de six mois à compter de la livraison. Les obligations de garantie de FIMATEC ne peuvent en aucun cas dépasser les garanties du fabricant ou du fournisseur en ce qui concerne les défauts visibles et cachés. Par conséquent, si les obligations de garantie accordées par le fabricant ou le fournisseur sont inférieures à celles de FIMATEC, les obligations de garantie de FIMATEC seront réduites à concurrence de celles du fabricant ou du fournisseur.

L'obligation de garantie ne dispense pas la partie contractante du paiement. Si une réclamation est jugée fondée et que les conditions de paiement sont remplies, l'obligation de garantie de FIMATEC se limite au remplacement gratuit des pièces défectueuses, à l'exclusion de toute demande d'indemnisation pour tout préjudice. La garantie expire si des personnes étrangères au personnel de FIMATEC ou qui n'ont pas été habilitées par FIMATEC tentent de régler ou de réparer le matériel. Ces dispositions ne s'appliquent pas au matériel d'occasion qui est vendu sans garantie et qui est accepté à la réception. En cas de manquement de la partie contractante à une quelconque obligation qui lui incombe, FIMATEC est automatiquement et définitivement libéré de toute obligation de garantie à son égard.

Réserve de propriété

Jusqu'au paiement intégral par la partie contractante, FIMATEC conserve la propriété de toutes les marchandises livrées par ses soins en garantie du paiement de toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat d'achat. Tant qu'aucun paiement intégral du bien livré n'a été effectué, la partie contractante n'est autorisée ni à aliéner, donner en gage, grever ou hypothéquer le bien, ni à le louer ou le prêter. FIMATEC est en droit d'exercer à tout moment son droit de propriété sur les biens visés au premier alinéa et d'en prendre possession. Si FIMATEC reprend ces biens, la partie contractante est responsable des frais encourus par FIMATEC à cet effet. En outre, FIMATEC est en droit de se prévaloir de tout dommage subi par la marchandise auprès de la partie contractante.

DISPOSITIONS COMMUNES À LA LOCATION — LOCATION ET ACHAT — VENTE

Transport

Le transport du bien s'effectue toujours aux frais et aux risques de la partie contractante. Dans le cas de livraisons et d'enlèvements, la partie contractante doit toujours prévoir un espace suffisant. La partie contractante garantit qu'elle-même ou un mandataire peut prendre livraison du bien. Si personne n'est présent, la partie contractante autorise la FIMATEC à disposer du bien concerné sur le lieu de livraison. Toutefois, le risque de dommage est toujours assumé par la partie contractante à partir du moment de la livraison et, le cas échéant, jusqu'à la fin de la location. Le coût du transport est toujours à la charge de la partie contractante. Les temps d'attente sont facturés.

Acceptation et protestation de facture

Toutes les factures sont considérées comme acceptées intégralement en l'absence de protestation enregistrée dans les 5 jours civils qui suivent la date de la facture, sans préjudice d'une acceptation anticipée (tacite ou autre).

Conditions de paiement

Sauf preuve contraire, chaque facture est réputée avoir été reçue par le client le troisième jour ouvrable qui suit la date de facturation. Les factures sont payables au comptant, au siège de FIMATEC, sans escompte. Si les factures ne sont pas payées dans le délai imparti, des intérêts moratoires de 1 % par mois sur le montant de la facture impayée s'appliquent, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à compter de la date d'échéance. À défaut de paiement intégral de la facture à l'échéance, une indemnité forfaitaire de 12 % du montant de la facture sera également due de plein droit et sans mise en demeure préalable, avec un minimum de 200 EUR.

Assurance

FIMATEC déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Exploitation couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour les dommages causés à des tiers du fait de l'exercice de ses activités. Les montants assurés sont fixés à 2 500 000 EUR par sinistre pour les dommages physiques et matériels confondus, ce qui inclut également tout préjudice causé par le feu, la fumée, l'eau et l'explosion.

En signant la présente convention, la partie contractante renonce à son droit de recours contre FIMATEC pour tout dommage dépassant les montants assurés dont FIMATEC pourrait être tenu responsable. La partie contractante en informera, si nécessaire, son propre assureur et lui demandera de renoncer à son droit de recours à l'encontre de FIMATEC pour tous les dommages par incendie et explosion qui dépassent le montant assuré par FIMATEC et pour lesquels FIMATEC pourrait être tenu responsable.

Dans le cas d'une machine qui fait l'objet d'un contrat de location, lequel est assuré contre les pannes de la machine. Une renonciation au droit de recours contre la partie contractante a été prévue. La franchise prévue dans la police est de minimum 1 250 EUR (20 % des dommages) et de maximum 3 125 EUR. Elle sera toujours aux frais de la partie contractante. En cas de négligence grave, la partie contractante est intégralement responsable de l'indemnisation.

Responsabilité

FIMATEC n'est en aucun cas responsable des dommages indirects tels que, mais sans s'y limiter, les pertes commerciales ou financières, la perte de réputation, le manque à gagner ou la perte de chiffre d'affaires, la perte de clients et les pertes résultant d'actions en justice intentées par des tiers à l'encontre du client. Le client est seul responsable de la bonne utilisation du produit; compte tenu des spécifications et instructions de FIMATEC. FIMATEC n'est responsable envers le client que pour les dommages réels et avérés qui résultent des obligations prévues dans les contrats conclus avec FIMATEC, à l'exclusion de toute autre obligation, implicite ou non écrite. FIMATEC n'est pas responsable des dommages directs ou indirects pour lesquels FIMATEC n'a pas expressément accepté de responsabilité dans les présentes conditions générales.

La partie contractante exonère FIMATEC de toute réclamation de tiers à cet égard.

Clause juridictionnelle et clause de droit applicable

Le contrat est soumis au droit belge. Tout litige qui pourrait survenir entre les parties en lien avec le contrat sera de la compétence exclusive des cours et tribunaux compétents pour le siège social de la FIMATEC.